



COMMUNIQUÉ **Pour diffusion immédiate**

L'Ordre des évaluateurs agréés du Québec salue les nouvelles mesures de contrôle sur les prêts hypothécaires mais...

Montréal, le 5 octobre 2016 – L'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (l'« Ordre ») se réjouit des nouvelles mesures annoncées par le ministre des Finances du Canada afin de contrer la spéculation et assurer la stabilité et l'équité fiscale dans le secteur immobilier. Ces nouvelles exigences s'inscrivent dans un contexte où le marché immobilier canadien a subi de nombreuses fluctuations. L'Ordre partage particulièrement l'objectif du Ministre Morneau à l'effet de renforcer les règles de l'assurance des prêts hypothécaires et accueille très positivement le projet de consultation sur les meilleurs moyens à prendre pour protéger les contribuables.

Dans cette perspective, l'Ordre désire rappeler ses inquiétudes plusieurs fois exprimées quant aux méthodes de contrôle sur les prêts hypothécaires. Il est, plus que jamais, essentiel de réfléchir à l'ensemble des conditions d'octroi de tels prêts et non seulement au seul critère de solvabilité des emprunteurs, sans égard à la valeur marchande de la propriété.

En effet, au cours des dernières années, l'Ordre a souvent insisté sur le risque de contracter une hypothèque d'une valeur trop élevée lorsque l'institution financière ne réclame pas de rapport d'évaluation. Le rapport d'évaluation par un professionnel est primordial et déterminant pour établir de façon objective la valeur marchande d'un bien immobilier sans égard aux intérêts des diverses parties à une transaction. Il est un outil indispensable pour assurer la protection des investisseurs, éviter le surendettement des consommateurs et réduire le risque d'une augmentation démesurée des valeurs des propriétés.

Ainsi, l'Ordre se réjouit du lancement d'une consultation sur le partage des risques avec les acteurs du marché de l'immobilier et entend y participer de façon active, dans l'intérêt des emprunteurs et des contribuables.

À propos de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec

L'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, constitué en vertu du Code des professions, regroupe plus de 1 000 membres et a pour mandat d'assurer la protection du public en encadrant la pratique professionnelle de ses membres.

Pour connaître les normes de pratique professionnelle des évaluateurs agréés, veuillez vous référer à notre site web : <http://oeaq.qc.ca/publications-communications/normes-pratique-guides-lignes-directrices/>

Pour une demande d'entrevue ou pour plus d'informations:

Marianne Bourque, 514 281-9888 ou 1-800-982-5387

parf@oeaq.qc.ca